



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

LA SAISON DES POLLINISATEURS 2025

(N°2024-502)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'environnement et, notamment, son article 110-1 ;

Vu la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) et notamment son article 254

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Général en date du 16/12/2013 « Acte 2 de l'Agenda 21 Départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa

réunion en date du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les principes de la programmation « la saison des Pollinisateurs » tels que repris au rapport joint à la présente délibération et son budget prévisionnel sous réserve du Budget Primitif 2025.

Article 2 :

De valider l'Appel à Manifestation d'Initiatives (AMI) « Saison des Pollinisateurs » et son règlement, selon les modalités reprises au rapport et dans les termes du projet joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

APPEL À MANIFESTATIONS D'INITIATIVES "SAISON DES POLLINISATEURS 2025"

> Contexte

Les insectes pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages, jouent un rôle écologique et économique majeur. 84 % de la production des plantes cultivées en Europe dépendent directement de ces insectes. Pourtant, ils sont fortement menacés, et les populations déclinent chaque année.

De l'installation de ruchers sur les propriétés départementales depuis 2009, en passant par la participation aux projets INTERREG (SAPOLL - 2016/2020), jusqu'à l'organisation de la Quinzaine des pollinisateurs (1^{ère} édition en 2019), le Département n'a cessé de s'engager dans la sensibilisation à la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques à destination du grand public, des jeunes, des collégiens et des agents.

Pour 2025, le Département souhaite reconduire une action d'envergure en créant "La saison des pollinisateurs" à travers laquelle il accompagne les porteurs de projets qui participeront à l'événement dont la période s'étend du **XX** mai au 30 septembre 2025.

> Manifestations éligibles

- Les manifestations organisées spécifiquement sur la thématique des pollinisateurs.
- Les manifestations tout public d'une autre nature auxquelles se grefferait un espace ou un temps de sensibilisation sur la préservation des pollinisateurs.

> Bénéficiaires

- Communes du Pas-de-Calais.
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pas-de-Calais.
- Associations qui mènent des actions à destination des habitants du Pas-de-Calais.

A noter : le Département propose aux associations un dispositif de financement complémentaire : Le fonds biodiversité « Associations »

> Conditions

La manifestation doit :

- se dérouler sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- toucher les familles et / ou les scolaires ;
- se dérouler entre **la date de lancement (à préciser)** et le 30 septembre 2025 inclus ;
- contenir une action de sensibilisation sur les pollinisateurs (*leurs rôles, les menaces qui pèsent sur eux, et les solutions pour les préserver,...*).

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à :

- valoriser le soutien du Département ;
- faire apparaître le logo du Département sur ces propres supports de communication ;
- compléter et retourner, à l'issue de la manifestation, une fiche « Bilan ».

> Critères

- La pertinence du projet (sujets traités, contenu des animations) ;
- La diversité des partenaires associés (associations, mairies, écoles, etc.) ;
- Le nombre de visiteurs attendus.

Pour 2025, dépôt du dossier en ligne sur la plateforme: www.XXXXXXXXXXXXXXXX.fr
Date limite de dépôt : 17 janvier 2025

> Modalités d'accompagnement

- L'ensemble des dossiers sera examiné par un jury composé d'élus, techniciens et partenaires du Département ;
- Le nombre de projets accompagnés sera limité ;
- Par ailleurs, le Département :
 - propose trois niveaux d'accompagnement cumulables selon l'envergure et la nature de la manifestation ;
 - veillera à ce que l'ensemble de son territoire soit couvert ;
 - se réserve le droit de proposer un niveau d'accompagnement différent de la demande.

> KIT 1 : BASE

Description :

- Affiche A3 personnalisable en version informatique imprimable *
- Sachets de graines de plantes aromatiques mellifères; *
- Livrets d'informations, coloriages (masques et tirelires); *
- Visibilité de la manifestation via la communication départementale

* Le nombre de goodies variera selon le type d'évènement et le nombre de visiteurs attendus, dans la limite des stocks disponibles.

> KIT 2 : EXPOSITION

Description :

- Mise à disposition de supports d'information sur les pollinisateurs en version informatique imprimable (idéalement sur support A3)



> KIT 3 : ANIMATION

Description :

- Une demi-journée d'aide à la conception d'animation
- OU
- Une demi-journée d'animation

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°37

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

LA SAISON DES POLLINISATEURS 2025

Depuis 2009, le Département et ses partenaires organisent des animations pour sensibiliser l'ensemble des publics aux rôles des pollinisateurs et des menaces qui pèsent sur eux.

L'évènement appelé « la Quinzaine des pollinisateurs » se déroulait en juin autour des Apidays®, journées nationales de l'abeille.

En 4 ans, de nombreux ateliers, visites guidées, animations sur le thème des pollinisateurs organisés par nos partenaires et les services du Département ont permis de sensibiliser le grand public, les jeunes (collégiens) et les services, sur tout le territoire.

Pour 2025, il est proposé de continuer les actions de sensibilisation aux pollinisateurs, avec une « Saison des Pollinisateurs » qui couvrirait une période plus longue, de mai à fin septembre 2025. Il s'agit d'évènements qui s'appuient sur :

- 1) Un programme et des initiatives portées par les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les associations (hors associations qui ont conventionné avec le Département) ;
- 2) un programme d'animations spécifiques proposées soit par les partenaires conventionnés avec le Département ou les établissements publics et organismes associés (EPOA) ;
- 3) un programme à destination des agents et des familles, porté en interne par les services départementaux (DDAE, MDADT, Médiathèques, etc...) ;
- 4) la réalisation de 2 temps forts :
 - lancement et restitution de l'opération au Conseil départemental.

Cette programmation a été travaillée en intégrant le contexte budgétaire

contraint et pourrait être valorisée financièrement dans le cadre du projet « *PolliConnect* », projet européen en cours d'élaboration auquel le Département pourrait s'associer.

S'agissant plus particulièrement du soutien aux initiatives portées par les communes, les EPCI ou les associations (1), il est proposé de reconduire le principe d'un Appel à Manifestation d'Initiatives (AMI). Cet AMI « *Saison des Pollinisateurs 2025* » serait ainsi lancé en fin d'année 2024, pour accompagner les projets de sensibilisation à la préservation des pollinisateurs à travers l'organisation d'une manifestation qui interviendra sur la saison, soit à compter de la date de lancement en mai 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

Les porteurs de projet lauréats pourront bénéficier, selon leur demande et la qualité du projet, de 3 types d'accompagnement leur permettant de mettre en valeur ou d'enrichir le contenu de l'évènement prévu. Cet accompagnement se traduirait par la mise à disposition de « kits pollinisateurs », au choix du porteur de projet :

- Kit 1 : Affiche A3 personnalisable pour l'évènement (version informatique à éditer) et différents goodies (sachets de graines de plantes mellifères et/ou livrets d'information, coloriages) ... dans la limite des stocks disponibles
- Kit 2 : 5 supports d'exposition « Découvrir et agir pour les pollinisateurs » en version informatique prêts à être édités (format idéal : A3)
- Kit 3 : une demi-journée d'aide à la conception d'animation ou une demi-journée d'animation.

Le règlement de l'AMI, dont la version provisoire est jointe au présent rapport, précise que toutes les candidatures seront analysées sur la base des centres d'intérêt suivants :

- Critères :
 - la pertinence du projet (sujets traités, contenu des animations) ;
 - la diversité des partenaires associés (associations, mairies, écoles, etc.) ;
 - le nombre de visiteurs attendus.
- La manifestation doit :
 - se dérouler sur le territoire du Pas-de-Calais ;
 - toucher les familles et/ou les scolaires ;
 - se dérouler entre la date de lancement (à préciser) et le 30 septembre 2025 inclus ;
 - contenir une action de sensibilisation sur les pollinisateurs (*leurs rôles, les menaces qui pèsent sur eux, et les solutions pour les préserver,...*).
- Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à :
 - valoriser le soutien du Département ;
 - faire apparaître le logo du Département sur ces propres supports de communication ;
 - compléter et retourner, à l'issue de la manifestation, une fiche « Bilan ».

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette saison est de l'ordre de 20 000 euros et sera proposé dans le cadre du Budget Primitif de 2025. Une partie de cette dépense pourrait être intégrée dans le cadre d'un projet européen « *Polliconnect* ».

L'émergence et l'accompagnement d'un réseau de porteurs de projet sur cette thématique permet de mailler le territoire, de créer des synergies entre acteurs et offre au Département une réelle visibilité sur son action.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'approuver les principes de la programmation tels que repris au présent rapport et son budget prévisionnel sous réserve du Budget Primitif 2025 ;
- de valider l'Appel à Manifestation d'Initiatives (AMI) « *Saison des Pollinisateurs* » et son règlement.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY